

MAIRIE
D'ABOS
64360



Téléphone : 05.59.60.03.75
Fax : 05.59.60.15.16
mairie-abos@wanadoo.fr

**Arrêté n° AR2014_02
mettant à jour la carte communale
de la commune d'ABOS**

Le Maire,

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L 126-1, R 126-2 et R 123-14

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013.353-0015 en date du 19 décembre 2013 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la commune d'ABOS

Vu le dossier de plan de prévention des risques d'inondation ci-annexé

ARRETE



Article 1 : La carte communale de la commune d'ABOS est mise à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le dossier du plan de prévention des risques d'inondation est intégré dans sa totalité au dossier de carte communale en qualité de servitude d'utilité publique.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un délai d'UN MOIS en application de l'article R 123-22 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le Sous-Prefet au titre du contrôle de légalité

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez au titre de ses compétences « assistance à la planification » et « assistance à l'instruction des autorisations du droit des sols »

A. ABOS, le 03 février 2014

Le Maire
Jean-Pierre CAZALERE

